

la conquête des moyens

COURRIER D'INFORMATION ET DE LIAISON POUR LA BATAILLE FINANCIERE

SOMMAIRE

- 1/ Le billet de PO.AC.GE.FI
- 2/ Bataille financière "extraits du rapport d'E. DEISS au Bureau Confédéral du 23/03/1983
- 3/ Secteur Politique Financière et Gestion : QUI FAIT QUOI ?
- 4/ La Bourse CGT des activités et Tourisme Social
 L'Avenir Social

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS

AUTORISATION DE PRELEVEMENT J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

CREANCIER
CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL
 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL CEDEX

CGT

OBJECTIF NATIONAL

NUMERO D'EMETTEUR
 145084

NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code Guichet

Étab.

Numéro du compte

Clé R.I.B.

DATE :

Signature :

et adresse postale de l'établissement teneur du compte à débiter

100 000
 200 000
 300 000
 400 000
 500 000
 400 000
 300 000
 200 000
 100 000

AVOIR LES MOYENS DE FAIRE

le billet

de

PO.

AC.

GE.

FI.

Exister, avoir les forces nécessaires, des idées justes et rayonnantes, ne sera véritablement, que dans la mesure où chaque syndicat et l'ensemble des organisations de la C.G.T. auront les moyens de vivre, d'agir, de se développer.

Les moyens que l'on a, sont ceux que l'on se donne. Il faut le dire, présentement nos directions syndicales n'accordent pas l'attention suffisante à la "Conquête des Moyens". Il en résulte un écart important entre ce qu'il nous faut financièrement pour faire face et ce que nous avons.

Pour en rester à une image, c'est donc de plus de "sang dans les veines" que la C.G.T. a besoin pour mener à bien toute l'activité syndicale que requiert la période actuelle, donc d'avoir la vigueur d'intervention qui s'impose.

Il ne faut plus se contenter de dire "donnons-nous les moyens" il faut passer rapidement aux actes pour faire en sorte que l'intervention financière de nos syndiqués, des travailleurs actifs, retraités, privés d'emploi en fasse également les acteurs pour :

- . les avancées sociales,
- . le progrès économique,
- . la réussite du changement.

C'est dans cet esprit que le Bureau Confédéral a abordé la mise en oeuvre de la Politique financière, la bataille pour se donner les moyens avec, au coeur de celle-ci, une prise en compte de haut niveau du Prélèvement Automatique des Cotisations.

Le rapport présenté par Ernest DEISS et adopté par le Bureau Confédéral fait à la fois le point de notre bataille et précise les objectifs actuels pour tout notre mouvement.

—

Extraits du rapport d'Ernest DEISS au Bureau Confédéral du 23 mars 1983

INTRODUCTION

... Il s'agit aujourd'hui d'examiner la mise en oeuvre du programme confédéral de politique financière, tel qu'il a été précisé et adopté par le 41ème Congrès. Nous ferons le point des avancées, des retards et aussi des difficultés rencontrées. Nous formulerons quelques propositions destinées à donner une vigueur nouvelle à la Politique Financière Confédérale....

SITUATION FINANCIERE CONFEDERALE

.... Pour commencer, on peut se poser la question légitime de savoir si nous avons eu raison d'engager la politique audacieuse qui a été la nôtre en 1978, pour la construction de MONTREUIL, en en 1981 pour l'élargissement de l'appareil militant et technique confédéral.

La réponse est, sans hésiter, affirmative en ce qui concerne l'un et l'autre élément de cette question.

En effet, nous savions très exactement quelle était la portée financière de nos engagements et nous avons dit que nous avions les capacités financières de faire face. Pour cela, considérant le nombre des cotisants, le nombre de timbres par carte et le taux de la cotisation, qui sont les 3 éléments essentiels du financement de l'activité syndicale, nous avons décidé de mettre en oeuvre une politique financière audacieuse et novatrice.

Des propositions directrices ont été présentées au 40ème Congrès.

LE PEUPLE 1076 de JANVIER 1980 a formulé des axes précis et soumis à la discussion un projet confédéral de Politique financière.

Ce projet a commencé à être expérimenté et mis à l'épreuve dans la vie de notre organisation. Il a servi de préparation et de discussion en vue du 41ème Congrès qui a fixé l'orientation en la matière pour la période actuelle.

Comment pouvons-nous apprécier ce développement et cette mise en oeuvre ?

Nous avons bien progressé sur le plan de la réflexion, de la conception et de sa mise au point du programme.

./.



De nombreuses initiatives ont été réalisées au niveau local ou national, par la Confédération ou les Fédérations, pour le populariser et pour commencer à l'appliquer.

Mais de sérieuses difficultés demeurent pour sa prise en compte en profondeur et d'une manière massive, ceci d'ailleurs de façon très inégale selon les secteurs et les domaines.

-§-§-§-§-§-

Pour en venir à l'essentiel de mon propos, je rappellerai que le fil rouge de toute réflexion est le suivant :

DES MOYENS FINANCIERS SUPPLEMENTAIRES POUR TOUTE LA C.G.T. PAR L'AUGMENTATION DU NOMBRE DES COTISANTS ACTIFS ET RETRAITES, PAR UNE AMELIORATION DU NOMBRE MOYEN DE TIMBRES PAR CARTE, PAR UNE HIERARCHISATION DES COTISATIONS ET DES RISTOURNES DANS LE CADRE DU 1 %.

Pour me permettre de faire le tour des questions qui sont posées, j'évoquerai successivement :

- 1/ le carnet Pluri-Annuel et son corollaire indissociable, le Fonds National Interprofessionnel,
- 2/ le collectage des cotisations et le Prélèvement Automatique des Cotisations.

Après avoir évoqué très brièvement les autres aspects novateurs de la Politique financière confédérale, dans le cadre de nos tâches politiques et financières du moment, je terminerai par :

- 2/ le montant des cotisations des structures.

I - LE CARNET PLURI ANNUEL (C.P.A.) ET LE FONDS NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (F.N.I.)

Pour ce qui concerne le Carnet Pluri Annuel, je rappelle qu'une expérience de mise en oeuvre a été heureusement effectuée en 1981 avec la Fédération Agro-Alimentaire, poursuivie en 1982 par 3 autres Fédérations. Le 41ème Congrès en a fait une décision à mettre en oeuvre progressivement. 6 Fédérations supplémentaires l'ont adopté en 1983 et une dizaine d'autres l'envisagent pour l'année 1984.

Si on se réfère au nombre des adhérents actifs munis du Carnet, ils seront plus de 800 000 en 1984, auxquels il faut ajouter les adhérents retraités relevant des Fédérations concernées.

Nous assistons donc à une accélération sensible de sa mise en oeuvre. Il n'en reste pas moins que, si nous voulons que le 42ème Congrès marque la fin de la généralisation du C.P.A., nous

./.



devons nous employer les uns et les autres à susciter la réflexion et l'engagement des Fédérations qui n'envisagent pas, pour le moment, d'adopter le Carnet Pluri-Annuel en 1984 ou 1985.

Nous devons, à mon avis, insister à nouveau sur le sens politique profond que nous avons voulu donner au C.P.A., trop souvent pris encore comme une simple carte valable 5 ans. La question qui nous est posée est de faire pénétrer, au plus près des syndiqués et aussi des travailleurs qui nous font confiance, l'idée première que nous voulions valoriser, à savoir le caractère continu de l'adhésion syndicale, reflet de la nécessité permanente pour chaque salarié, actif ou retraité, de défendre et d'améliorer sa situation.

Il nous appartient aussi de mener le débat dans nos syndicats sur le contenu même du Carnet, en insistant sur la qualité de syndiqué, avec ses droits et ses devoirs, mais aussi avec ses avantages et ses services rendus. Etre syndiqué, c'est aussi avoir des avantages et ceci, en lien avec notre démarche dans le domaine de l'Economie Sociale. Je rappelle que, dès à présent, les possesseurs du Carnet bénéficient d'une assurance-militant, souscrite auprès de la M.A.C.I.F., et sont automatiquement adhérents à INDECOSA-CGT. Nous poursuivons notre nouvelle approche du tourisme social, notamment avec T.T.. D'autres réflexions ne sont pas à exclure.

Nous pourrions d'ailleurs combiner cette démarche envers nos syndiqués avec la nécessité de mener annuellement une action politique et militante de validation de l'adhésion par la remise du timbre F.N.I., ceci pour permettre de suppléer la traditionnelle remise des cartes et lui donner le caractère approprié à notre démarche politique.

Pour ce qui concerne le Fonds National Interprofessionnel, je rappellerai tout d'abord les quatre axes de son intervention, tels qu'ils ont été définis au 41ème Congrès.

- 1/ Corriger les inégalités entre structures et instituer une véritable solidarité financière entre organisations,
- 2/ Couvrir les dépenses interprofessionnelles de caractère exceptionnel dans le cadre d'initiatives d'actions de portée nationale.
- 3/ Développer la C.G.T. partout où le besoin s'en fait sentir.
- 4/ Financer la politique immobilière ainsi que les équipements de caractère national.

Le fonctionnement est placé sous la responsabilité d'une Commission élue par le C.C.N. et d'un Collectif de travail rattaché au Secteur Organisation.

Le carnet d'adhérent C.G.T.
permet à son détenteur d'obtenir, auprès de l'organisation syndicale et de ses militants, les renseignements, services et avantages auxquels lui donne droit sa qualité de syndiqué.

La présentation du carnet, attestant l'appartenance à la C.G.T. et la régularité du paiement de la cotisation, permet, outre la participation à l'adhésion, une défense rapide et

LE FONDS NATIONAL INTERPROFESSIONNEL (F.N.I.)

Le F.N.I. est alimenté par le premier timbre apposé au début de chaque année financière sur le volet cotisant du carnet plus-annuel pour les anciens adhérents, et au moment de l'adhésion pour les nouveaux, quel que soit le moment de l'année où ils adhèrent.

Le taux du F.N.I. est fixé par les fédérations concernées.

Le Budget prévisionnel 1983 s'élève à 5 000 000 F. Celui de 1984 peut être estimé à 20 000 000 F. Ces chiffres soulignent la dimension du rôle financier, mais aussi politique que le F.N.I. est appelé à jouer et, par voie de conséquence, la responsabilité considérable de la direction confédérale dans sa gestion.

Ce qui implique en particulier que la C.E. et le C.C.N. soient saisis des projets de budgets prévisionnels et qu'un compte-rendu de gestion leur soit présenté. Nous pourrions convenir donc que le C.C.N. de fin d'année aura à examiner le projet de Budget F.N.I. pour 1984.

Au C.C.N. de printemps, qui fixera les cotisations confédérales et le taux du F.N.I., nous pourrions rappeler au C.C.N. les grands axes d'action et ses modalités de fonctionnement. Il y aura également lieu de faire confirmer par le C.C.N. la présence de Pierre KOEHLER au sein de la Commission du F.N.I., au titre du Secteur Politique financière.

II - LE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES COTISATIONS (P.A.C.)

En ce qui concerne le P.A.C., je rappelle que ce système a été mis au point, en vue de sa généralisation, avec les Banques de l'Economie Sociale, notamment avec le Crédit Coopératif, mais aussi avec le Crédit Mutuel.

Nous avons pris des initiatives nombreuses en direction de nos Unions départementales et Fédérations et nous avons, parallèlement, poursuivi la mise au point du P.A.C./C.G.T. que j'évoquerai plus longuement.

Les premiers enseignements que nous pouvons tirer de ces premiers pas confirment notre analyse initiale et tout le bien fondé de notre volonté de généraliser le P.A.C..

- amélioration radicale des finances syndicales,
- maintien de la syndicalisation,
- nouveaux rapports syndicat (collecteurs) - syndiqués.

Combien de syndiqués ont choisi ce mode de versement de la cotisation, c'est difficile à cerner exactement car, malgré nos efforts, on constate une très grande dispersion entre les organismes bancaires divers. Nous estimons ce chiffre à 80 000.

Des éléments intéressants peuvent être tirés des différents bilans. Par exemple :

Pour ce qui concerne la B.F.C.C., par exemple :

- le nombre des syndicats prélevés est passé de 43 en 1980 à 327 (soit + 284) en 1981 et à 620 en 1982, ce qui traduit une progression apparemment satisfaisante mais qui pourrait être meilleure puisque 90 % de la progression s'est effectuée au

./.



cours des 3 premiers trimestres. Nous devons donc insister pour que la campagne des P.A.C. soit permanente et organisée tout au long de l'année (nouvel élan début 1983),

- le nombre des syndiqués prélevés est passé de 1 218 en 1980 à 11 062 en 1981, 20 731 en 1982. Cette progression constitue un ralentissement par rapport à 1981. On peut l'expliquer par une stagnation du nombre de syndiqués prélevés par syndicat qui se stabilise autour de 34. C'est-à-dire qu'apparemment le syndicat se satisfait du nombre de syndiqués prélevés lors du démarrage du P.A.C. sans se préoccuper de son extension rapide à tous les syndiqués.

Quant aux montants prélevés par la B.F.C.C. en 1982, ils s'élevaient à 7 223 420 F et à plus de 10 000 000 F depuis 1980.

La cotisation moyenne payée mensuellement par les syndiqués prélevés s'est élevée à 25 F en 1980, 30 F en 1981 et 35,70 F en 1982, soit une progression de + 23 % en 1981 et + 19 % en 1982.

Si nous parvenions rapidement à prélever 500 000 syndiqués, versant actuellement en moyenne 4 000 000 de timbres, nous pourrions "gagner" au minimum 53 550 000 F dont près de 5,5 millions de francs pour le seul budget confédéral, soit 10 fois le produit de la campagne "VIGNETTE/MONTREUIL".

Je n'insiste pas sur le caractère essentiel de cette constatation, surtout lorsqu'on examine l'évolution de la moyenne des timbres par carte.

Nous constatons une évolution positive de la moyenne des timbres entre 1977 et 1980 gagnant près d'un demi-timbre pour les Fédérations et pour les Unions départementales.

A noter en particulier que l'initiative du timbre supplémentaire lancée en 1980 a eu un effet très positif sur la moyenne. Cependant, nous assistons à un recul pour 1981.

.... Nous devons donc prendre des mesures précises d'impulsion et intégrer pleinement la mise en oeuvre du P.A.C. dans nos objectifs prioritaires.

Pour ce qui concerne les Fédérations les plus touchées par le P.A.C., les tableaux nous indiquent que les METAUX représentent 30 % des syndiqués prélevés, les CHEMINOTS 20 %, les P.T.T. 10 %, la SANTE 8 % et la CHIMIE 7 %.

Il est évident que le développement du P.A.C. passe par une prise en compte plus grande par toutes les Fédérations et nous ne devons pas manquer d'intervenir en ce sens auprès de nos organisations. Le plan mis au point par la Fédération des METAUX pour le 1er semestre 1983 concernant 350 syndicats est tout à fait intéressant.



Pour ce qui concerne les Unions départementales, si l'on considère tous les prélèvements, on peut estimer que toutes les U.D. sont maintenant concernées mais à des degrés divers.

P.A.C./C.G.T.

Tout en poursuivant et en amplifiant la mise en oeuvre du P.A.C. par les organismes bancaires, nous avons mis au point le Prélèvement Automatique C.G.T.. Il est maintenant opérationnel et concerne, à ses débuts, 87 syndicats et 2 142 syndiqués prélevés, soit 24 par syndicat.

En agissant ainsi, nous sommes dans la ligne et l'orientation adoptée par les 40ème et 41ème Congrès concernant notre volonté de ne déléguer à quiconque ce que nous avons la capacité de gérer nous-mêmes.

Le logiciel a été développé par le Service Informatique Confédéral, la gestion des fonds et des syndiqués se fait par une équipe -encore restreinte- de personnel C.G.T. et est basé sur le réseau des C.C.P..

Outre que, grâce à ce système, nous pourrons avoir une connaissance parfaite de la structure de nos cotisations (moyenne, moyenne par FD et par région, U.D.) et contribuer à une gestion du fichier des adhérents, il est indéniable que cela constitue un facteur essentiel de sécurité pour nos organisations.

De même, cela s'inscrit parfaitement dans le cadre du développement autonome de notre Informatique, puisque le logiciel est C.G.T. et la maintenance également.

Bien évidemment, le développement est conçu dans le cadre du fédéralisme car nous n'avons nullement l'intention de mettre sur pied un service central des cotisations. Au fur et à mesure des possibilités et des progrès, nous serons amenés à examiner et à gérer, par un service commun le P.A.C./C.G.T..

Par ailleurs, nous estimons que le P.A.C./C.G.T. devrait permettre très rapidement la mise à feu du 2ème étage de notre fusée financière, à savoir la ventilation automatique de la cotisation entre toutes les structures.

Enfin, l'autofinancement sera assuré, à terme, grâce à la rentabilisation d'une gestion coordonnée des fonds collectés, en liaison avec le Fonds Syndical de Placement Commun C.G.T., lui aussi d'ores et déjà opérationnel.

S'agissant d'un élément essentiel de notre politique financière, nous proposons que le P.A.C., et plus particulièrement le P.A.C./C.G.T., mais aussi le prélèvement effectué par les Banques de l'Economie Sociale, fasse l'objet d'une démarche constante, soutenue et offensive de la part de tous les militants de la C.G.T..



De ce point de vue, nous devrions avoir une initiative spectaculaire du style de celle de l'automne 1980 : Vignette Montreuil, 1 timbre en plus : l'Argent de la lutte et de l'espoir.

Cette campagne devrait prendre en compte les axes suivants :

- liaison avec les Fédérations devant adopter le C.P.A. en 1984 et rôle des U.D.,
- maintien de l'adhésion pour ceux qui sont déjà au C.P.A. en 1983,
- développement du P.A.C. dans les syndicats comportant déjà des prélevés,
- action en direction des retraitables et retraités.

Cette initiative devrait être lancée en mai-juin pour que le creux traditionnel du second semestre soit annulé d'autant que les élections à la Sécurité Sociale aggraveront ce phénomène afin que l'année 1983 marque le vrai "décollage" du P.A.C..

Avant d'aborder la 3ème partie de mon intervention, je voudrais signaler simplement, pour mémoire, quelques autres aspects de la politique financière.

Il s'agit de toutes les activités qui commencent à surgir au bénéfice de tout le mouvement, dans le cadre d'un langage commun et d'une autonomie de gestion de chaque partenaire. Il s'ensuit un enrichissement incontestable du Fédéralisme, tel que nous le concevons.

Je citerai notamment :

- LE FONDS SYNDICAL DE PLACEMENT COMMUN C.G.T., structure que nous avons mis en place, agissant avec différents outils bancaires. Il faut maintenant bien informer nos organisations pour qu'elles y recourent, de préférence à d'autres Fonds Communs qui n'ont rien de syndical.
- LE GROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN (notamment papier) qui demande à être impulsé ainsi que les Groupements de Travail en commun, tels l'Imprimerie Minute de la Cootypo et les Groupements Matériel (SEMAB-CANON, pour le matériel de reproduction), Matériel syndical, etc...
- LA POLITIQUE IMMOBILIERE COORDONNEE, se traduisant pour l'immédiat surtout par des "conseils juridiques" et une "aide technique" en vue d'une valorisation et d'une rentabilisation du Patrimoine Collectif.
- LA MODERNISATION DE LA COMMUNICATION entre les organisations, basée sur l'utilisation progressive de l'Autocommutateur de Messages dont la Confédération a doté le mouvement dans le cadre de l'installation à MONTREUIL. Cet autocommutateur est

le pilier sur lequel se construit tout le système de communication propre aux organisations C.G.T.. Il est donc essentiel de bien veiller que chacun s'inscrive dans cette démarche et utilise des langages et matériels compatibles, notamment en matière Informatique.

Tous ces nouveaux champs de notre activité supposent de former des hommes et des femmes capables de maîtriser cette politique, cette action et cette gestion, ce qui s'inscrit parfaitement dans notre démarche de voir le mouvement syndical contribuer à fournir les cadres nécessaires à la gestion des affaires du pays.

Dans ce domaine également, et en lien avec le C.C.E.O., nous avons mis au point une formation graduée des militants responsables de la politique financière :

- . session de base de 3 jours,
- . session d'une semaine, sous la responsabilité des U.D. et des Fédérations,
- . session supérieure de 15 jours avec, en outre, une partie technico-syndicale.

De même, en liaison avec le 3 CF, nous avons élaboré des stages techniques :

- . dans le domaine Informatique,
- . dans le domaine de la Gestion en général,
- . dans le domaine de la Gestion Comptable.

Nous devons, là aussi, faire preuve d'audace, car nous avons les possibilités, pour peu que nous y mettions les moyens, de former nous mêmes des gestionnaires de bon niveau.

III - LES COTISATIONS

Dans le cadre de nos objectifs de la bataille, qui touchent essentiellement le nombre de cotisations et le renforcement, le nombre de timbres et le développement du P.A.C., le 1 % et les ristournes aux structures, nous devons maintenant examiner la situation du montant des cotisations de nos organisations.

Nous n'avons pas réellement avancé, comme nous y invitaient les 40 et 41ème Congrès, sur une démarche concertée dans la fixation du montant des cotisations aux différentes structures.

En fait, le maquis des cotisations continue et peut-être même s'aggrave en raison des difficultés financières que nous connaissons.

Or, nous sommes de plus en plus interpellés par les syndicats qui sont pris entre la limitation de l'augmentation de leurs cotisations et celle des reversements aux structures, par les U.D. et U.L. qui ont de plus en plus de difficultés à obtenir le versement

de leur quote-part, par les Fédérations qui souhaitent une démarche plus concertée.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes devant une échéance et nous devons sortir de ce cycle infernal qui consiste à augmenter fort les cotisations pour compenser les pertes de cotisants.

Outre la bataille pour le P.A.C. dont j'ai parlé tout à l'heure, nous devons réfléchir à une action en direction de la fixation des cotisations.

... La source financière se tarit et il n'y a plus d'argent en bas. L'insuffisance de moyens financiers n'est sans doute pas étrangère à l'insuffisance du syndicalisme au quotidien.

C'est pourquoi le Bureau Confédéral devrait proposer un postulat général pour que tout le mouvement s'engage à ne pas augmenter ses cotisations plus que le pourcentage voisin de l'inflation. Il conviendrait de profiter de ce "répit" pour se livrer à une réflexion sur des modalités de fixation plus concertées des cotisations, permettant en particulier de laisser un minimum au syndicat. Il conviendrait également d'insister fort sur la nécessité de développer la pratique de la démocratie financière, dans le cadre de notre volonté de revaloriser partout le rôle du syndiqué.

(suit un développement sur une esquisse de la politique des cotisations 1984 pour la C.G.T. et toutes les structures). Cette question fera l'objet d'autres séances de travail : Bureau Confédéral, Commission Exécutive, C.C.N..

-§-§-§-§-§-

En conclusion, je voudrais à nouveau insister sur la nécessité de faire porter sur la bataille financière les mêmes efforts que nous portons sur l'ensemble de la situation de notre organisation. Le jardin syndical que nous voulons faire fructifier ne pourra tenir ses promesses que s'il est convenablement irrigué, et sur toute sa surface.

Nous devons sortir du cycle infernal qui conduit notre mouvement à pallier le manque de moyens financiers par la recherche de ressources exceptionnelles, et par l'augmentation inconsidérée des Cotisations.

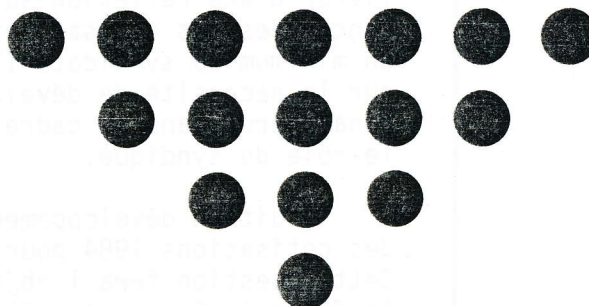
Tout en développant audacieusement à partir des travailleurs l'autofinancement d'activités exceptionnelles (exemple : Prud'hommes et Info-Intox), ce qui nous conduira impérativement à autofinancer impérativement et rapidement à tous les niveaux la campagne pour les élections à la Sécurité Sociale, il faut bien se rappeler que la source essentielle et unique de l'activité syndicale proprement dite est contenue dans le triptyque :

- nombre d'adhérents, donc de cotisants,
- nombre de timbres, donc moyenne de timbres par carte,
- montant des cotisations, donc hiérarchisation dans le cadre du 1 %.

Le 41ème Congrès se pose aussi en termes financiers : partir de la source pour irriguer tout le mouvement.

Pour cela, il nous paraît indispensable de considérer la bataille financière comme partie intégrante de nos priorités, donc de parler des finances au quotidien, comme un élément essentiel du syndicalisme banal.

NOUS AVONS LA CAPACITE FINANCIERE DE FAIRE FACE A NOS OBLIGATIONS
SI, PARTOUT, A CHAQUE INSTANT, NOUS INTEGRONS CETTE DIMENSION
ESSENTIELLE DE NOTRE ACTIVITE.



QUI FAIT QUOI ?

SECTEUR POLITIQUE FINANCIERE

ERNEST DEISS

SECRETARE CONFEDERAL

- . Administration de la Confédération
- . Politique Financière confédérale
- . Gestion confédérale
- : Bourse Nationale de Montreuil (Président)
- . Fonds National Interprofessionnel
- . Centre Educatif de Courcelle - Gestion
- . I.N.D.E.C.O.S.A. (Président)

HENRI TRONCHON

Membre de la C.E. Confédérale

RESPONSABLE DU SECTEUR POLITIQUE FINANCIERE

- Mise en oeuvre du programme confédéral de Politique financière
- Organisation et conduite de la bataille financière
- Conquête des Moyens et réalisation des activités financières et bancaires
- Coordination des activités du Secteur
- Liaison avec la Commission Financière Confédérale
- . Membre du Conseil Confédéral de l'Economie Sociale
- . Avenir Social

ROGER FILLON

- . Animation de l'Activité du Secteur pour le collectage et suivi du règlement des cotisations
- . Impulsion du Prélèvement Automatique
- . P.A.C./C.G.T. - Mise en oeuvre et gestion
- . Carnet Pluri Annuel des adhérents (généralisation et suivi)
- . Formation syndicale et technico-syndicale des responsables à la Politique financière et à la Trésorerie

1 COLLABORATEUR

. Publicité-Communication (action, coordination des activités)

(à venir)

- . Contribution à la bataille financière
- . Aspects financiers de l'Economie Sociale

JACQUES MOREAU

- . Activités financières et bancaires
- . Le taux des cotisations, le 1 %
- . Les réalisations et activités communes aux secteurs confédéraux et organisations confédérées
- . Epargne syndicale et Fonds Syndical de Placement Commun C.G.T.
- . Coopération avec les U.D. et F.D. pour la Gestion Générale
- . Centre Confédéral de Formation Continue
- . Trésorier I.S.E.R.E.S.
- . Trésorier I.E.P.I.

JEAN-CLAUDE MATHIEUX

- . Fonds d'Aide Confédéral - Secrétaire
- . Relations du secteur avec les Unions départementales, Fédérations, Comités Régionaux
- . Actions financières ponctuelles (souscription, bataille...)
- . Membre du Fonds National Interprofessionnel

JEAN-PIERRE BRUNA

- . Informatique Confédérale
- . Informatisation des organisations confédérées (conception, contribution, coordination)
- . Gestion du Service Etude, Développement, Informatique, Bureautique (SEDIB-CGT)
- . Commission gouvernementale sur banque de données

PHILIPPE LE GALLO

- . Conquête des moyens complémentaires et exceptionnels
- . Action fiscale, juridique et administrative (règlementations)
- . Subventions et dotations pour l'activité syndicale
- . Patrimoine de nos organisations (locaux, biens, immobiliers...) : protection, développement, conquête
- . Coopération avec Secteur C.E., Economie Sociale...

FRANCOIS BLUMENTAL

(pour mémoire directeur
général de la Bourse
Nationale de Montreuil)

- . Attaché au Secteur Politique Financière pour
les réalisations et gestions immobilières des
organisations confédérées

COOPERATION AVEC LE SECTEUR

ROLAND FOUCARD

- Attaché au Secteur C.E.
- . Coopère avec le Secteur financier pour les réalisations et gestions C.G.T. du TOURISME SOCIAL

ANDRE BARBILLAT

- . Activités Mutualité-Assurances
- . Avenir Social
- . Contribution à la formation syndicale
"financière"

PIERRE KOEHLER

. Membre de la C.E. Confédérale

RESPONSABLE DE SERVICE (GESTION)

- Elaboration du projet de budget (et des budgets annexes)
 - Gestion Générale confédérale
 - Organisation et conduite comptabilité analytique
 - Gestion des stocks
 - Etablissement du bilan
 - . Gérant de la Bourse Nationale de Montreuil
 - . Membre du Fonds National Interprofessionnel
-

FATHY DJEBARRI

. Adjoint au responsable de service (gestion)

- Préparation et suivi des budgets et de la gestion
 - Suivi de la Comptabilité analytique
 - Comptabilité des Budgets annexes
-

1 COLLABORATEUR

. Matériel syndical (Centre Confédéral de Diffusion)

- Promotion
 - Diffusion
 - Gestion
-